



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 120170

Texte de la question

M. Joël Sarlot appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les risques encourus par certaines régions de France de devenir des déserts médicaux. Les incitations financières envisagées par l'État, tout comme certaines déjà mises en place par quelques collectivités territoriales, ne manquent pas d'intérêt, mais risquent de ne pas être suffisantes ; de plus leurs effets positifs ne pourront être recensés qu'après plusieurs années. Afin de répondre rapidement à la chute préoccupante de la démographie médicale, mais aussi pour limiter la concentration anormale de médecins généralistes dans les villes dotées de structures hospitalières ou dans les secteurs les plus séduisants de l'Hexagone, il propose d'engager une réflexion sur un encadrement des installations comme c'est le cas pour les pharmaciens exerçant en officine. Sauf dans les zones où la densité de médecins est descendue en dessous d'un seuil qu'il convient de définir - soit par diminution de la présence médicale, soit à la suite d'une forte arrivée de population - toute installation d'un médecin généraliste ne pourrait s'envisager qu'en succédant à un confrère en place. Cette disposition présenterait au moins quatre avantages : permettre de garder un véritable maillage sur le territoire français de cet indispensable service public que représentent les cabinets médicaux ; donner une nouvelle chance aux zones rurales qui ne peuvent espérer fixer leurs populations, voire en attirer de nouvelles, qu'à la condition d'offrir une présence médicale ; par ailleurs dans ces zones rurales, les besoins sont d'autant plus importants que la proportion de personnes âgées y est élevée ; préserver le choix du médecin traitant, principe auquel nos concitoyens sont très attachés ; or la libre installation par ses effets pervers va à l'encontre du libre choix ; enfin, motiver les médecins généralistes en place qui peuvent espérer avoir un successeur et mettre fin à leur activité sans avoir le douloureux sentiment d'abandonner leurs patients. À l'heure où un tiers des Français souhaite habiter en milieu rural, ce qui contribuerait à déconcentrer nos métropoles et à rééquilibrer nos territoires, il est urgent de préserver ce réseau médical de proximité qui, faute de décision rapide, sera totalement désorganisé dans les toutes prochaines années.

Données clés

Auteur : [M. Joël Sarlot](#)

Circonscription : Vendée (5^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120170

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2332